

Qu'est ce qu'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ?

Un dispositif incitatif d'aides à l'amélioration de l'habitat destiné à favoriser la réhabilitation des logements anciens privés sur un périmètre précis.

Le PIG offre la possibilité aux propriétaires de bénéficier d'aides financières et d'une assistance administrative et technique gratuite.

L'Agglomération propose des aides financières dans l'objectif :

- d'une **intervention forte** sur la précarité énergétique et la maîtrise des consommations,
- de **lutte** contre les logements indignes et dégradés,
- d'**adaptation** du logement pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées,
- de **production** de logements locatifs de qualité et à loyer modéré.

Où se renseigner ?

Maison des Cœurs de Villes
2 Place Gabriel Péri
34 500 Béziers
04 99 41 34 94

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
maisoncoeursdevilles@beziers-agglo.org



Programme en faveur de la réhabilitation de l'habitat et des économies d'énergie



**DES SUBVENTIONS POUR
L'HABITAT
ET LES ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE**

L'Agglomération Béziers Méditerranée
vous aide dans la réhabilitation de votre logement



2013 - 2017

Quels sont les BÉNÉFICIAIRES ?

Les propriétaires occupants...

logement construit depuis plus de 15 ans [avant 1975 à Béziers]
... aux revenus modérés, les aides varient selon vos ressources et le type de travaux (plafonné).

Les propriétaires bailleurs...

logement construit depuis plus de 15 ans [avant 1975 à Béziers]
... les aides varient selon le montant du loyer pratiqué et le type de travaux (plafonné).

Les vitrines et les façades...

... immeubles situés dans le périmètre « Actions Façades ».

Quelles AIDES ?

Les propriétaires occupants

- entre **35%** et **50%** selon les revenus
+ 4000 € si gain énergétique d'au moins 25%.
- entre **25%** et **50%** supplémentaires selon la dégradation du logement.

Les propriétaires bailleurs

- entre **25%** et **35%** selon le loyer pratiqué
+ 2000 € si gain énergétique d'au moins 35%.
- **autres primes** sous certaines conditions.

Les façades

- **45%** des travaux plafonnés.

Les vitrines

- **30%** des travaux plafonnés.

Quels TRAVAUX ?

Liés aux ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Isolation, ventilation, chauffage ...

Liés à l'ADAPTATION et l'ACCESSIBILITÉ des logements pour les PERSONNES ÂGÉES ET/OU HANDICAPÉES

Monte escalier, création d'une douche ...

Liés à l'INDIGNITÉ et la DÉGRADATION des logements

Sortie d'insalubrité ou de péril, mises aux normes générales

Liés à la PRODUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS À LOYER MAÎTRISÉ

Critères d'ÉLIGIBILITÉ

- **Faire appel** à des professionnels du bâtiment.

- **Fournir** la notification des financements accordés avant le commencement des travaux.

- **Réaliser** des aménagements figurant dans la liste des travaux recevables de l'Anah et/ou cités dans la convention d'opération.

- **Obtenir** après travaux un gain énergétique de 25% pour les propriétaires occupants et 35% pour les propriétaires bailleurs.

- **Rendre** le logement décent après travaux.

Quel PÉRIMÈTRE ?

Le logement doit être situé sur le territoire de :

l'Agglomération Béziers Méditerranée*

Pour vous accompagner dans toutes vos démarches :

- Visites à domicile,
- Réalisation de diagnostics,
- Préconisation et estimation des travaux,
- Recherches de subventions.

Exemple de cas

Ménage composé de 3 personnes (couple + un enfant)

Revenus ≤ 24 930€

Projet : pompe à chaleur + menuiseries + ventilation mécanique contrôlée

+ panneaux rayonnants

Coût : 11 987.21€ TTC

Subvention : 5 601.50€

Prime : 4 000€

Reste à charge : 2385.71 € TTC

* hors dispositif existant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH « Cœur Vivant »).